

« C'est parce qu'il y a tant de relatif que se trompe à la fois et ceux qui affirment absolument et ceux qui nient absolument la vérité de ces prophéties.

« Se trompent aussi ceux qui veulent s'en servir comme d'un argument suffisant pour fonder une démonstration : il le leur font jouer un rôle qui dépasse leur portée.

« Elles ont cependant un rôle, même dans une démonstration et surtout dans une thèse toute de probabilités, comme celle de l'abbé Combes.

« Que l'on établisse, par la raison ou par l'histoire, la possibilité d'un événement à venir — que l'on confirme ces raisons par des témoignages vénérables et authentiques de révélations particulières — je m'inclinerai et j'avouerai très simplement que cet ensemble fonde une certaine probabilité.

« Mais remarquez que l'abbé Combes suit précisément l'ordre inverse. Ses chefs de preuve sont uniquement les prophéties et les révélations. Les vraies preuves, celles qui sont tirées de la providence et de la justice de Dieu et qui, à mon sens, eussent pu baser une réelle probabilité, celles-là viennent en dernier lieu, accessoirement, pour confirmer une thèse qui, auparavant, aurait dû être établie.

« Quelle que soit la valeur de ces révélations, elles ne peuvent baser une démonstration, ni une probabilité qui, de l'aveu même de l'abbé Combes, est donnée dans son livre pour une quasi-certitude.

« J'ai dit : quelle que soit la valeur de ces révélations. C'est que — la question de principes écartée — si l'on veut descendre dans le détail, on trouvera bien des mailles à reprendre au filet. Il n'est pas donné à tout le monde, en effet, de vérifier l'authenticité, la fidélité des révélations citées par l'auteur, pas plus qu'il ne nous est donné de constater l'authenticité de la lettre anonyme qui prélude à cette apocalypse.....

« De tout ceci, continue le Rév. Père, je conclurai peu de choses, en somme, mais assez, je crois, pour infirmer l'autorité indue que cet ouvrage a pris dans le public.

« D'abord les témoignages apportés par l'auteur, indépendamment de l'importance qu'il leur donne, sont discutables en eux-mêmes. Ensuite, la valeur de ces témoignages fût-elle suffisamment établie, l'auteur n'avait pas le droit de leur donner l'importance capitale qu'ils revêtent sous sa plume. »